

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CLERE LES PINS - COMMUNE

Séance du vendredi 29 mai 2026

Délibération N° DE_030_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	1	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Antoine PINARD.

Présents : Antoine PINARD, Lydie JARRIGE, Thierry GARRIDO, Karine DETANDT, Charlie LAIZE, Céline BELSOEUR, Clément NOYON, Catherine CORDEIRO, Benjamin PLAT, Sandra MOREL, Annabelle PINAULT, Benoit BAROT, Patrick GUIET, Anthony PESLIER

Représentés : Pascale DELAUNAY représentée par Benoit BAROT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sandra MOREL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations

M. Thierry Garrido, vice-président de la commission associations, présente le tableau des subventions élaboré conjointement avec la commission finances lors de leur réunion du 13 mai 2026.

Organismes extérieurs et sociaux :

Comice agricole : Attribution de 150 € (nouvelle subvention, basée sur 0,10 €/habitant).

Croix-Rouge : Suite à la restructuration des compétences au 1er janvier 2026 (la section de Langeais devenant autonome), le conseil débat du maintien de la dotation. Il est décidé de conserver 250 € pour la Croix-Rouge de Langeais et de supprimer les 250 € précédemment alloués à celle de Tours.

Restos du Cœur : Attribution de 250 € (alignement sur le montant de la Croix-Rouge, contre 300 € l'an passé).

Tourisme Vert et Qualité de vie : Adhésion obligatoire de 433,50 € (0,30 €/habitant).

Associations locales :

DE_030_2026

Bibliothèque municipale : 2 890 € attribués. Ce montant correspond à une obligation conventionnelle de 2 €/habitant vis-à-vis de la Direction Départementale du Livre.

Coopérative scolaire : Reconstitution de la subvention de fonctionnement de 5 770 €. La commune prend également en charge les frais de photocopie.

École de musique : Demande de 9 300 € (contre 9 000 € en 2025, hors subvention exceptionnelle de l'an passé). Cette somme couvre les cours instrumentaux pour les 31 élèves clérençois (soit 300 €/élève). Un débat s'engage sur le financement intercommunal (Toval) et la participation inégale des autres communes, ainsi que sur l'impact de la hausse des tarifs sur le nombre d'adhérents. Le conseil valide néanmoins le montant demandé pour assurer la continuité du service.

Super-Parents Utiles (location de l'estrade non subventionnée)

Judo Club clérençois : Reconstitution de 250 €.

La Clérençoise (Boule de fort) : 100 € attribués (réduction due à un bilan financier incomplet).

Pédalier clérençois : Pas de subvention financière, prise en charge des photocopies des circuits.

Associations sans subvention cette année : Les Délices de la Chauvelière (activité commerciale autofinancée), Macréagie, Touraine Alpine Gordini, DreamTatou Event (siège social sur la commune mais action locale insuffisante ou participation au Téléthon déplacée vers le village témoin).

Vote :

Après discussion, le conseil vote l'enveloppe globale des subventions s'élevant à 20 493,50 € (incluant les 250 € pour la Croix-Rouge de Langeais).

Résultat : 13 pour, 1 contre, 1 abstention (sur le principe global).

Amitié Partage Clérençois APC	100.00 €
Amicale Bouliste "La Clérençoise"	100.00 €
Judo Club Clérençois	250.00 €
Bibliothèque Municipale	2890.00 €
Super Parents Utiles	1000.00 €
Coopérative scolaire	5770.00 €
Ecole de musique	9300.00 €
Croix rouge Langeais	250.00 €

Comice agricole	150.00 €
Resto du Cœur	250.00 €
Tourisme vert (0.30 € par hab)	433.50 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Antoine PINARD
Président de séance



Sandra MOREL
Secrétaire de séance